

Qualifications territoriales des Produits d'Origine Géographique et durabilité(s) des ressources

Dedeire M.

in

Tekelioglu Y. (ed.), Ilbert H. (ed.), Tozanli S. (ed.).
Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 89

2009

pages 39-52

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801079>

To cite this article / Pour citer cet article

Dedeire M. **Qualifications territoriales des Produits d'Origine Géographique et durabilité(s) des ressources.** In : Tekelioglu Y. (ed.), Ilbert H. (ed.), Tozanli S. (ed.). *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens.* Montpellier : CIHEAM, 2009. p. 39-52 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 89)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Qualifications territoriales des Produits d'Origine Géographique et durabilité(s) des ressources

Marc Dedeire

Maître de conférences (U. Bordeaux 4),
Laboratoire Mutations des territoires en Europe (FRE 3027 CNRS)

Résumé. L'originalité du sujet consiste à présenter, à partir de la problématique des échelles spatiales alliant terroir et territoire, des cas multiples de produits de terroir, celui de produits de terroir en Périgord (France), le cas du saumon en Haute-Loire (France) et celui du vin Duches-D'Uzes (France) qui ont bénéficiés soit d'une qualification reconnue par le législateur, soit d'une reconnaissance tacite qui aujourd'hui est très souvent une opportunité. Ces exemples nous permettront d'appréhender les problématiques de ressources dans un processus de qualification institué à des échelles territoriales plus larges (cas de la méditerranée), et aussi émanant d'acteurs locaux soucieux de se coordonner dans une dynamique endogène au territoire de référence. Les enseignements de ces expériences à des échelles territoriales fines aboutiront à croiser les problématiques des ressources avec la question de l'échelle spatiale à partir de laquelle une politique de label peut être envisagée. De la même façon, la question de la ressource sera envisagée dans une perspective temporelle et spatiale associée aux questions de la durabilité qui fait débat actuellement lorsque l'on interroge les produits alimentaires d'origine territoriale.

Mots-clés. Terroir – Territoire - France.

Territorial qualification of products of specific geographical origin and the sustainability of resources

Abstract. *The subject consists in presenting, starting from the problems of the space scales combining "terroir" and territory, multiple cases of products of "terroir", that products of terroir in Périgord (France), the case of salmon in Haute-Loire (France) and the wine Duches-d'Uzes (France) which profited either from a qualification recognized by the legislator, or a tacit recognition today. These examples will allow us to apprehend the problems of resources in a process of qualification instituted on broader territorial scales (case of the Mediterranean), and also emanating local actors concerned to coordinate each other in an endogenous dynamics territory development. The lesson of these experiments on fine territorial scales will lead to cross the problems of the resources with the question of space scale from which a policy of label can be considered. In the same way, the question of the resource will be considered from the temporal and space point of view associated with the questions for the durability which currently makes debate when foodstuff products are questioned through territorial origin.*

Key words. *Terroir – Territory - France.*

I – Introduction

L'objectif de la contribution sera de mettre en évidence la problématique des échelles spatiales (allant du terroir au territoire) susceptibles d'accueillir un processus de qualification dans le cas d'une problématique macro régionale. La question du bassin méditerranéen est un premier niveau d'échelle à partir duquel une réflexion peut être engagée. Depuis la conception du terroir qui a été élaborée grâce à de nombreuses contributions en science humaine (Dedeire, 1997 ; Barjolle *et alii*, 1998, Berard et Marchenay, 2004), la problématique est aujourd'hui plus souvent axée sur les processus territoriaux agissants favorablement à une reconnaissance et une

Options Méditerranéennes, A n°89, 2009 - Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens

politique de reconnaissance. À travers les organisations humaines, les filières, les réseaux de producteurs, se mettent en place des systèmes endogènes qui aujourd'hui peuvent conduire à une reconnaissance tacite et parfois codifiée de la qualité des produits. La question de la durabilité est également susceptible d'être abordée lorsque l'on démontre la capacité d'un système à se reproduire dans le temps de façon relativement stable. Cette durabilité est très souvent constatée dans le cas des produits de terroir qui ont une dimension historique parfois très importante, ce qui peut démontrer une relative permanence du système. Par contre, lorsqu'on introduit un objectif de développement, la demande de croissance qui peut agir sur le territoire local nécessite la plupart du temps une remise en cause de la durabilité. Renoncer à certaines pratiques par exemple, modifier un processus de production, constituent parfois une atteinte à la durabilité. La recomposition des systèmes productifs selon une double démarche, d'une part le maintien d'un système productif de terroir et d'autre part la nécessité d'une plus forte relation entre le système productif et le marché, oblige les acteurs locaux à une prise en compte de ces nouvelles variables. Entre préservation et développement, l'enjeu consiste à une véritable gestion des ressources territoriales. Nous proposons dans notre contribution de réfléchir à l'articulation entre ressources déjà mises en œuvre dans les systèmes productifs, ressources potentielles évaluées par les acteurs et création d'une ressource en termes de qualification territoriale autour d'un processus de label.

L'originalité du sujet consiste à présenter à partir de la problématique des échelles spatiales alliant terroir et territoire, des cas multiples de produits de terroir qui ont bénéficié soit d'une qualification reconnue par le législateur, soit d'une reconnaissance tacite qui aujourd'hui est très souvent une opportunité. Nous verrons plusieurs situations, le cas de produits de terroir en Périgord (France), le cas du saumon en Haute-Loire (France) ou le cas du vin Duchez-D'Uzes (France). Ces exemples nous permettront d'appréhender les problématiques de ressources dans un processus de qualification institué à des échelles territoriales plus larges (cas de la Méditerranée), et aussi émanant d'acteurs locaux soucieux de se coordonner dans une dynamique endogène au territoire de référence.

Les enseignements de ces expériences à des échelles territoriales fines aboutiront à la fin de la contribution sur des réflexions visant à croiser les problématiques des ressources avec la question de l'échelle spatiale à partir de laquelle une politique de label peut être envisagée. De la même façon, la question de la ressource sera envisagée dans une perspective temporelle et spatiale associée aux questions de la durabilité qui fait débat actuellement lorsque l'on interroge les produits alimentaires d'origine territoriale.

II – Les justifications de la recherche de la qualité dans l'agriculture et l'alimentation

Entre filières et territoire, la création de filières de qualité n'est pas un phénomène nouveau. En France ou en Italie, les traditions gastronomiques sont fortes, ce qui a permis d'une part une entrée plus tardive dans les systèmes marchands, permettant de préserver une diversité de produits et donc des systèmes de production tout en permettant de développer des organisations destinées à la fois à protéger la diversité et à accéder à des marchés nouveaux, des aires de production au territoire de la distribution. La crise dans l'agriculture s'examine de plusieurs façons (Mormont, 2001) :

- Une crise de la production soutenue par une politique active de structuration du système productif qui permet aujourd'hui à des territoires jusqu'ici faiblement affectés par la faiblesse de leur système productif d'engager une modernisation de leurs capacités de production. La manifestation de cette dynamique est une croissance de la productivité qui vient en symétrie d'une standardisation des produits nécessaire pour

répondre à une demande accrue en produits alimentaires.

- ❑ La crise de la consommation est liée à l'évolution de la demande suivant une multitude de facteurs (prix, goût, marketing, qualité des produits etc.), qui écartent en quelque sorte ou éloignent une possible standardisation des produits. L'homogénéisation, lorsque l'on considère l'alimentation, doit comporter deux volets, celui d'une tendance à l'uniformisation des systèmes productifs et l'autre, une généralisation d'un mode de consommation alimentaire en décrochage avec des spécificités régionales et autochtones. Il y a donc une forme de paradoxes entre une diversification de la demande et l'homogénéisation des modes alimentaires. Il semblerait que dans le domaine, un système mixte se mette en place et complexifie les rapports entre systèmes productifs et réponse à la demande.
- ❑ La crise environnementale, l'agriculture est confrontée à des crises écologiques qui se manifestent par des conflits locaux, régionaux, nationaux et la réponse du secteur d'activité au dépassement de la crise est qu'une meilleure prise en compte les effets positifs et négatifs de l'agriculture sur les territoires s'organisent tout en répondant aux exigences accrues (qualité, prix, produits écologiques, préservations des produits de terroir) imposées par les marchés
- ❑ La crise de confiance qui sévit parmi les consommateurs, nécessite une grande vigilance des acteurs publics, des entreprises, et plus globalement de toute la filière en termes de régulation, de contrôle et d'information sur la nature des attentes de la société en matière d'alimentation, en tenant compte des contraintes locales et en termes de marché. C'est donc à la fois une prise en compte les préoccupations sociétales, dans un contexte spatialisé où le développement des populations locales est parfois fortement lié à la force d'une agriculture nourricière locale, et en même temps, à une volonté pour ces dernières d'accéder à des produits plus facilement consommés et consommables. Le paradoxe aujourd'hui semble être révélateur d'une crise qui conviendra d'analyser par l'étude des espaces de la production et de la consommation alimentaire.

Aujourd'hui, les territoires ruraux sont capables de développer des stratégies mettant en oeuvre à la fois les ressources déjà valorisées dans les systèmes productifs et les ressources potentielles considérées comme telles par les acteurs. La mobilisation du jeu des acteurs et la volonté de créer un autre mode de gouvernance territoriale, d'organiser un processus de qualification en utilisant les outils de développement rural contemporain sont également les enjeux futurs. Parmi ces nouveaux outils de gouvernance territoriale, certains s'orientent autour d'un processus de qualification qui permet aux populations rurales acteurs du développement de bénéficier d'une forme de label de leur production. Les systèmes de label sont aujourd'hui, soient étroitement liés aux territoires (comme les appellations d'origine contrôlée par exemple ou les appellations d'origine protégée à l'échelle européenne), soient étroitement liés à une capacité du système productif à générer de la qualification sans forcément intégrer des ressources territoriales spatialement identifiées (label rouge, indication géographique protégée, indication géographique de provenance...).

Lorsque l'on s'intéresse aux produits de terroir, l'analyste se doit d'intégrer de façon systématique la dimension temporelle et spatiale de la construction des produits. Les produits de terroir sont la plupart du temps usuels et conviennent à une très grande majorité de populations souvent autochtones aux pratiques alimentaires traditionnelles de la région. La plupart des études montrent un grand intérêt pour des produits locaux n'ont pas auprès des populations autochtones mais aujourd'hui, pour des populations extérieures recherchant des produits nouveaux ou considérés comme authentiques.

Consommer un produit de terroir peut vouloir dire, soit un souhait de faire partie d'une communauté villageoise d'une région déterminée, soit montrer une forme de renoncement d'une consommation standardisée et généralisée à très grande échelle en recherchant une plus forte satisfaction à consommer des produits régionaux, soit encore faire partie d'une classe sociale qui considère le produit de terroir comme un repère d'appartenance sociale facilement décodé au sein de sa classe.

III – Retour sur la problématique de la qualification territoriale à travers les ressources, le territoire ou les acteurs

La notion de ressources, fréquemment utilisée par de nombreuses disciplines comme la géographie, l'économie ou les sciences de la nature, est souvent au cœur des démarches de recherche qui mettent en œuvre la problématique territoriale. Cette question de ressources renvoie automatiquement à l'articulation entre ressources et systèmes de production, le territoire et le milieu. Il y aurait donc à la fois des ressources standards ou encore données, et des ressources directement issues de la dynamique territoriale (Courvoisier et Kebir, 2004). Le caractère plus ou moins transférable de certaines ressources et le rôle qu'elles peuvent avoir dans la dynamique du processus de qualification conduit la plupart des recherches à mener une réflexion sur la nature des ressources en fonction d'un objet étudié, soit en termes de secteurs comme le milieu industriel, soit en termes de services comme la dynamique touristique ou culturelle, soit en termes de qualification pour les dynamiques agricoles et rurales, c'est le cas qui nous intéresse ici ¹.

À partir d'une typologie proposée par Peyrache Gadeau et Pecqueur (2004), nous proposons de mettre en relation les ressources en fonction des contraintes de localisation et en fonction des usages réalisés au sein du territoire. Ainsi, le croisement permet d'identifier une typologie soit de ressources génériques soit de ressources spécifiques.

Tableau 1 : Typologie de ressources et exemple d'application à un territoire viticole élément naturel (exemple ressource: la vigne)

Ressources	Sans contrainte de localisation	Avec contrainte de localisation
À plusieurs usages	Ressources génériques "reproductibles" <i>Ex : la vigne</i>	Ressources spécifiques "contextualisées" <i>Ex : Paysage viticole</i>
À un usage particulier	Ressources génériques "sectorialisées" <i>Ex : le cépage</i>	Ressources spécifiques "dédiées" <i>Ex : les cépages d'une AOC</i>

Source : inspirée de V. Peyrache Gadeau, B. Pecqueur (2004) p. 74.

En reprenant la typologie des auteurs, nous montrons dans ce tableau la place de différents objets relatifs aux vins, comme la vigne, le cépage, les paysages viticoles ou encore les cépages d'une appellation d'origine contrôlée. On voit bien dans notre exemple toute l'importance de la localisation qui permet à un même objet, par exemple un cépage, de s'affranchir de la localisation et dans ce cas, on peut avoir la situation des vins de cépage sans localisation particulière (Schirmer, 2007), ou des cépages permettant la construction et la qualification du vin et on a alors affaire à un processus d'appellation qui peut aboutir à une appellation d'origine contrôlée. De la même façon, la vigne est une ressource générique reproductible mais elle peut très bien dans un contexte particulier devenir une ressource spécifique lorsqu'elle constitue un objet du paysage et, dans notre exemple, un paysage viticole comme c'est le cas de notre territoire d'études. On considère donc que les ressources deviennent objet d'un processus de reproduction et de redéploiement que l'on peut considérer comme un processus de qualification dans lequel la spécification des ressources va prendre forme et peut se renouveler avec la dynamique territoriale. Cette qualification territoriale

nécessite un processus de coordination autour d'acteurs, la mise en œuvre et la révélation d'expériences antérieures des acteurs et enfin une certaine gouvernance par la présence à l'échelle du territoire d'institutions suffisamment denses pour accompagner la qualification.

Concernant les produits de terroir en relation avec les ressources territoriales, l'introduction de l'origine « dans le produit alimentaire » perturbe et apporte un élément étranger qui ne permet pas de justifier de la valeur du bien. Comme les produits de terroir sont une adhérence entre un produit et les personnes qui les réalisent, il y a dans la coordination marchande une insuffisance. Se pose ici le problème de la « qualité spécifique ou supérieure » et du sur-prix qui est un indice de rareté. Mais le produit de terroir peut avoir des équivalents et la rareté n'est que relative. En d'autres termes, *fonder la valeur des produits de marque sur leur spécificité, leur originalité, risque de conduire à mettre l'accent sur leur caractère particulier ; le sur-prix qui résulte de leur non-reproductibilité est alors logiquement interprétable en terme d'entrave au marché : il est lié à la limitation de la concurrence du fait de l'utilisation de ressource particulière* (Eymard-Duverney F., 1989, p. 345). Dans le cas des agricultures de terroir, l'équivalence n'est plus liée à des standards mais à une filiation au terroir, à l'espace (et donc aux ressources territoriales qui le composent). On peut par conséquent utiliser les travaux de Hotelling (1929). La différenciation horizontale des produits de terroir permet de comprendre cette équivalence dans la filiation en tenant compte du terroir patrimonial (Dedeire, 1997) et dans le cas où le système étudié n'a pas d'AOC. Tout ce passe comme si les producteurs étaient en compétition dans le territoire. De cette différenciation horizontale à la Hotelling, on pourrait parler de concurrence disciplinée (Thireau V, Font E., 1997) qui serait moins le fait d'une distance euclidienne mais plutôt d'une proximité de valeur qui est très importante dans les espaces ruraux et qui reposent essentiellement sur les ressources territoriales mises en œuvre dans la dynamique des produits de terroir.

IV – Etudes de 3 cas à travers l'exploitation des ressources territoriales : la qualification territoriale par la filière, par le paysage et par la perspective de développement

Le premier cas considère la mise en place d'une filière qualité qui correspond à l'association d'acteurs intervenant à des échelons différents autour d'une ressource (Territoire du Haut Allier, région Auvergne, France). Cette association doit permettre une interaction entre produits et être à l'origine d'innovation dynamique et structurante pour le territoire. Ce concept de filière qualité est complexe dans la mesure où il doit se mettre en articulation avec des limitations de zone, la filière doit donc intégrer une dimension territoriale pour pouvoir être identifiée et pouvoir contenir de façon efficiente son organisation. *Le second cas* montre la relation qui existe entre un produit agricole labellisé (AOC) et la dimension paysagère du système productif. La relation entre l'image en tant que ressources et qualité du produit est construite mais est également un élément déterminant dans le choix du produit lorsque le consommateur identifie son territoire d'origine (Noix du Périgord, région Aquitaine, France). Enfin, *le troisième cas* considère une approche prospective de la labellisation des produits de terroir en utilisant l'ensemble des ressources locales susceptibles de prendre en compte les perspectives de dynamique du système productif à l'échelle du territoire. Il s'agit du territoire Duché d'Uzès (Zone vin de Pays Duché d'Uzès, Région Languedoc Roussillon, France).

1. La constitution de la filière qualité multi produits sur un territoire : le cas du territoire Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut Allier (France)

Le territoire Haut Allier se situe au sud de la région Auvergne. Sa cohérence est visible grâce à l'activité touristique, elle s'appuie sur une logique de développement autour de la rivière Allier,

sachant que traditionnellement les activités humaines étaient plutôt écartées de cette zone (Fonton, 2006). L'Allier a été considéré comme un élément de rupture, et le tourisme a modifié la donne en valorisant cette partie du territoire à travers la pêche du saumon qui a connu un essor dès le début du XXe siècle. Les magazines spécialisés vantaient alors l'abondance du saumon dans l'Allier. Voici comment la rivière est devenue la colonne vertébrale de l'activité touristique, les richesses culturelles avec de nombreuses ressources touristiques autour de l'habitat et le petit patrimoine sont également des éléments attractifs. La rivière est donc un élément de cohésion et qui n'a aucune signification pour les populations des plateaux ou des montagnes aux alentours. La rivière n'est pas considérée comme un vecteur d'identité commune et ne permet pas de rallier les populations autochtones. Cependant la logique de la filière qualité est de conditionner dans un même groupe, non pas un seul produit mais une multitude à l'image de ce qui se fait pour l'espace Belledonne (V. Peyrache Gadeau, B. Pecqueur (2004). La stratégie des acteurs a été de libérer des saumons avec de nombreux lâchés et l'image touristique de l'Allier à partir de cette espèce animale est devenue un attrait. La filière qualité repose sur un tissu hétérogène de production, le saumon et la rivière sont utilisés comme une image de qualité et comme un outil de communication. L'agriculture joue un rôle fondamental car elle entretient les gorges et préserve l'environnement, lui-même élément fondamental de la présence du saumon. Même si le retour du saumon sauvage est lié à des contraintes techniques, souvent extérieures au territoire concerné, il y a une volonté politique pour que le saumon incarne la tradition locale, de façon permanente.

Les modalités de création filière qualité reposent à la fois sur les perspectives et sur la capacité des secteurs d'activités à gérer un environnement préservé.

Pour les produits de l'agriculture et notamment les produits de terroir, la première difficulté est un approvisionnement en produits fermiers qui soit qualitativement et quantitativement stabilisé et constant. Les recherches menées (Fronton, 2006) ont montré que cette difficulté est un problème récurrent, les débouchés se réalisent avec des temporalités variables alors que l'offre est décalée, ne pouvant suivre ce rythme. Il faut nécessairement une densité de producteurs suffisamment importante pour pouvoir répondre au marché notamment sur des volumes conséquents. Si l'approvisionnement semble difficile, notamment pour les professionnels, l'alimentation des marchés des particuliers est beaucoup plus facile à gérer. De fait, la grande distribution contraint les acteurs à proposer des variétés de fruits aux goûts plus stabilisés et abandonner certaines espèces traditionnelles de fruits rouges, de pommes, de cerise qui étaient pourtant très bien adaptées au terroir local. Il y a actuellement dans ce territoire, une reconquête de parcelles difficilement mécanisables avec la réintroduction ces essences traditionnelles, plus fréquemment demandées par les acteurs locaux en réponse à la dynamite touristique.

Dans la stratégie de constitution d'une filiale qualité, il est nécessaire de mettre en adéquation les produits avec les consommateurs pouvant être intéressés. Les producteurs fermiers commercialisent souvent seul, ils utilisent les marchés locaux et sont présents à l'intérieur d'un territoire qu'ils connaissent bien. Ils investissent sur des distributions locales ce qui explique une micro localisation des débouchés sur les quantités produites relativement minces. À partir du moment où le produit a une clientèle fixe, l'aire de marché investie par le producteur tend à se restreindre. Par une commercialisation directe, les ventes sur des périmètres larges sont plus complexes, liées aussi à une saisonnalité parfois forte et la cohérence avec l'activité agricole rythme l'approvisionnement des marchés grâce au phénomène saisonnier. Cette complexité est parfois dépassée grâce à l'utilisation d'association locale de distributions qui permet de mettre en réseau les producteurs et les consommateurs, et de rationaliser l'activité de commercialisation. Plus généralement, dans les pays européens, il y a une plus grande synergie entre la consommation et la production de produits locaux comme si les consommateurs utilisaient une forme de chauvinisme dans le choix de consommer. La production locale utilise cette motivation. Il a une forme d'éducation des consommateurs qui

permet à ces derniers de créer un discernement (grâce à leur connaissance) par la palette des choix possibles en termes de produits, le produit local ayant une proximité de valeur avec leurs propres jugements (Dedeire, Tozani, 2007). Cette éducation peut permettre de motiver des consommateurs dans la mise en place de filières courtes, une forme de contrat entre l'agriculteur et les groupes de consommateurs qui semble aujourd'hui être de plus en plus présent. Le producteur s'engage à produire selon une méthode relativement paysanne et le second s'engage à acheter des quantités par semaine ou par mois à des prix rémunérateurs. Cela implique un agriculteur transparent sur les coûts de production et laisse aux consommateurs, la possibilité d'accéder aux méthodes d'élaboration du produit.

L'organisation des filières de produits de terroir dans ce territoire qui est le haut Allier, est couplée avec la recherche de débouchés nouveaux sur des produits à référence spatiale qui ne sont pas alimentaires. C'est ainsi qu'une recherche d'une plus forte valorisation du bois et de la laine constitue les autres produits phares de cette dynamique. L'intérêt porté aux énergies renouvelables et aux éco-matériaux donne l'occasion de valoriser des ressources naturelles fortement territorialisées. En France notamment, avec des politiques comme les pôles d'excellence rurale, la valorisation de ressources comme la laine ou le bois semble aujourd'hui possible.

- ❑ La laine d'isolation permet à la fois un développement économique et une opportunité de se développer sur le marché des matériaux écologiques. L'utilisation d'une image forte comme image des Sauges, du Gévaudan et de la Margeride dans la zone proche de l'Auvergne, permet l'identité propre et innovante appuyée de cette image. L'utilisation de la laine comme isolant est très ancienne par les constructions nomades des pays froids (yourtes), les années 90 en Allemagne, la laine est utilisée comme matériau pour le bâtiment. La laine reçoit un traitement plus ou moins écologique qui permet ensuite, d'être utilisée dans des matériaux de construction. Cette ressource est renouvelable et est une valorisation en sous-produits de l'agriculture. L'énergie nécessaire pour la fabrication du produit est faible, ce qui en fait un véritable produit écologique.
- ❑ Le chanvre est une autre piste pour l'agriculture. Ce matériau est remis au goût du jour grâce au développement des constructions écologiques, cette plante est cultivée depuis plusieurs siècles en Europe. Il a fallu attendre la fin des années 80 pour voir le chanvre utilisé comme matériau d'isolation, c'est un maçon italien (M. Rasetti) qui a eu l'idée d'appliquer un procédé similaire à celui des granulats de bois à la partie centrale de la tige nommée chévenotte, car le chanvre est constitué de filasse, pouvant être introduite dans les matériaux de construction pour isolation. Grâce à ses propriétés, le chanvre prend place dans les isolants alternatifs. Le développement des débouchés appelle un accroissement des surfaces cultivées, c'est une plante exigeante en produits phytosanitaires, l'énergie nécessaire à sa fabrication est relativement faible sauf pour les transports du produit fini.
- ❑ Enfin, dans cette zone du territoire Haut Allier, les surfaces boisées sont considérables. L'organisation d'une filière bois constitue une perspective pour les agriculteurs et les propriétaires de surfaces boisées. Jusqu'à présent, on aboutissait à un morcellement du parcellaire et la dégradation de la ressource faute de valorisation. Le bois peut entre autres être valorisé comme matériau de construction, charpente plancher en adéquation avec le chanvre qui permet de créer des ossatures ou maisons couplant structure et isolation. Le chanvre et le bois peuvent se compléter. De plus, le bois a des débouchés en termes de bois de chauffage, de granulés ou de copeaux dans des systèmes collectifs comme c'est le cas fréquemment dans ces zones rurales.

L'organisation de la filière qualité est dans ce cas créée non pas seulement sur les produits alimentaires mais de façon plus englobante, sur les produits issus de l'agriculture, de l'aquaculture et de la sylviculture. Cette démarche est rendue possible par la présence d'une population extérieure au territoire d'origine qui valide, et plus généralement qui justifie les efforts des acteurs locaux pour organiser cette filière. L'intérêt de cette expérience est de montrer la capacité du territoire à engagé une action de développement sur des produits très demandés, ayant des attaches territoriales très anciennes. Que ce soit le saumon, les fruits rouges, le chanvre ou le bois et d'autres produits encore, ces produits s'attachent à la valorisation de ressources locales qui historiquement étaient présentes et qui n'ont pas été remises en cause ou détruites en totalité sur la période récente.

2. La recherche d'une pérennité entre connaissance du territoire de consommateurs potentiels et la qualité des produits de terroir : le cas des produits de terroir en Périgord et de la noix en particulier (France)

La zone d'étude concerne le département de la Dordogne situé en France, région Aquitaine. Le département de la Dordogne est rattaché à la région Aquitaine. L'axe ouest – est et l'interface méridionale nord-sud sont des constantes de ce territoire. Cette région aux caractéristiques naturelles marquées emprunte à chacun de ses départements limitrophes, un peu de leurs caractéristiques naturelles. Ainsi, le nord-est est familier de la région limousine, le nord-ouest se confond avec les Charentes, le Bergeracois jusqu'à Monpon est tourné vers la Gironde, quant à la région naturelle de Sarlat, son identité se mélange à celle du Lot vers le sud.

Ce territoire a pour particularité d'avoir une grande richesse naturelle. C'est aussi un territoire conquis par la ruralité. Cette ruralité se mesure en terme de diversité agricole liée aux caractéristiques géographiques et aussi à la représentation de la population rurale et agricole du département.

En Aquitaine, les noyeraies sont implantées sur plus de 5200 hectares, dont 92 % en Dordogne (4 800 ha), 2^{ème} derrière l'Isère (7 200 ha). Ces deux départements constituent les noyaux des deux principaux bassins de production, celui de l'Est (Isère et Drôme) et celui à l'Ouest (Dordogne, Lot, Corrèze, Charente, Lot-et-Garonne). Depuis une quinzaine d'années, l'essor de cet arbre se fait ressentir. La structure par âge du verger situe le redémarrage de cette culture à partir de 1987. Durant les dix années qui ont suivi, les nouvelles plantations ont été deux fois et demie plus importantes que durant la période antérieure. Le ralentissement observé ensuite n'a pas duré, mais pour d'autres raisons : aux plantations nouvelles s'est ajouté le remplacement des dégâts de la tempête de fin 1999, avec un soutien spécifique des collectivités.

L'historique de l'émergence de l'AOC remonte au 16 septembre 1994, avec la création du syndicat de défense de la noix et du cerneau « Noix du Périgord ». A cette époque, la stratégie est de rechercher la typicité de l'espèce et l'inventaire des vergers souvent très anciens et clairsemés. La demande d'appellation d'origine est déposée auprès de l'INAO le 22 novembre 1995. Par la suite de 1995 à 2002, les étapes vont être à chaque fois favorables à la création de l'appellation. L'AOC « Noix de Périgord » voit le jour au journal officiel le 4 mai 2002. L'aire géographique est de 297 communes en Dordogne, 181 pour le Lot, 80 en Corrèze et 20 en Charente.

Aujourd'hui, l'AOC inclut quatre variétés dont la Franquette qui est largement dominante. Elle représente 95 % des nouvelles plantations et 73 % de la surface totale des vergers de l'aire géographique. Elle est suivie par Corne et Grandjean (11 % et 4 %). La Marbot est en voie de disparition, ce qui par ailleurs explique la très faible part des mises en marché de noix fraîche (1 %). En dehors de l'AOC, on trouve aussi la variété Lara (4 %). Les nouvelles variétés créées par l'INRA, Fernor et Fernette, ne représentent que quelques dizaines d'hectares.

Le tissu productif est composé de 1600 nuciculteurs qui ne sont pas spécialisés en arboriculture, mais leur verger est spécialisé en noix. La taille moyenne du verger de noyers est de 3,2 hectares contre 5,2 en Isère. Ce niveau relativement faible traduit la présence simultanée de deux types de vergers. Le plus ancien correspond aux noyers « arbres d'appoint », culture traditionnelle de la Dordogne à la limite souvent des cultures de maïs ou de tabac. L'autre type de vergers est une plantation spécifiquement organisée pour la culture avec des spécificités correspondant au cahier des charges de la plantation en AOC. La concentration est un peu moins marquée que celle d'autres espèces fruitières. La moitié des surfaces est exploitée par 13 % des nuciculteurs, contre 8 % par exemple dans le cas des pomiculteurs. Les techniques culturales sont en voie de modernisation, de nouvelles méthodes de taille, la mise en oeuvre de « haies fruitières » sont en cours d'expérimentation. Ce système permettra une plus forte densité d'arbres à l'hectare.

Avec 2114 producteurs engagés dans la démarche AOC (sur 3000 potentiels dans l'aire d'AOC) et 70 entreprises inscrites pour commercialiser l'AOC en 2002/03 (producteurs pratiquant la vente directe et négociants privés), la filière AOC noix du Périgord a pris un bon départ. Cependant, le contexte économique difficile et la baisse générale du prix des noix, que beaucoup de producteurs qualifient « d'anormale et pas nécessaire », a rendu la première saison de vente en AOC assez difficile. Nombre d'acteurs ont ainsi préféré attendre et ne pas investir, notamment dans de nouveaux conditionnements, au cours d'une campagne aussi peu rémunératrice. La production en AOC représente environ 850 tonnes (en 2003), avec des objectifs plus élevés dans les années futures.

L'effort des producteurs, et plus généralement les acteurs de la filière nucicole consiste à mettre en place des relations d'identification entre les produits de terroir (dont la noix AOC) et les paysages. Une recherche récente (Dedeire et Giraudel, 2007) a montré qu'il y a une relation entre la connaissance du territoire et la perception de la qualité des produits de terroir.

Les résultats auxquels nous parvenons (recherche sur quatre produits de terroir) sont encourageants dans la mesure où une cohérence se dessine entre le niveau de connaissance de produits de terroir (fraise, noix, vin et foie gras) et le degré de familiarité avec la zone de production dans son ensemble (Dedeire, Giraudel, 2007). Il semble dans ce cas que les relations familiales favorisent la diffusion de connaissance sur les produits de terroir et la superposition entre espace connu et pratiqué et espace de production joue. La discussion qui mérite d'être posée est celle de la mobilité de ces personnes car on a pu repérer dans l'échantillon, des individus qui ont un attachement important à leur zone (réseaux familiaux plutôt en Dordogne et sensibilité au territoire de production élevée sur la Dordogne). Ils sont de moindre vecteur de diffusion de la connaissance de produits de terroir en dehors de leur zone ou de leur réseau familial (groupe 3) que des individus de même caractéristiques mais ayant quelques liens familiaux en dehors du territoire d'étude. L'autre point fondamental de notre analyse concerne la connaissance territoriale à travers la pratique que peuvent avoir les individus de l'espace (hors cadre familial) et leur capacité à identifier des zones de production de produits de terroir. On démontre qu'il y a une forte relation entre connaissance des produits et pratiques spatiales, soit de façon réelle à travers une connaissance empirique du territoire, soit de façon cognitive par l'accumulation de connaissances sur la région d'origine de ces produits de Périgord.

3. Approche prospective de la labellisation d'un produit en utilisant l'ensemble des ressources locales : le cas du vin Duché d'Uzès (France)

La problématique de base du territoire Duché d'Uzès est de savoir quelle est la délimitation géographique conditionnée par le passage Vin de pays Duché d'Uzès avec un zonage

d'appellation d'origine contrôlée. Le contour géographique qui consiste à délimiter le territoire d'appellation peut, selon les critères que l'on va retenir, avoir une forme très différente (Berger, Dedeire, Chevalier, 2007).

Dans le cadre d'une indication géographique, le territoire laisse une empreinte forte, qui fonde parfois les limites territoriales. Pourtant, la création d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) sur le plan strictement agronomique du terme, dans la mesure où l'on met l'accent sur la pédologie et les spécificités variétales, peut laisser de côté l'aspect social, culturel ou encore économique du territoire. L'agronome va essayer de traduire une certaine continuité spatiale dans l'étude de son territoire, en composant par exemple une grille d'analyse dialectique pour chaque commune de son territoire d'étude : un taux d'occupation minimum en vigne, un encépagement spécifique, des pratiques culturelles particulières, et l'ensemble des variables caractérisant un système productif d'appellation d'origine sous l'angle agronomique.

« Les géographes et peut-être les agronomes ont longtemps privilégié le mode de la continuité spatiale, sans doute plus aisé à appréhender, ou encore moins dérangent. De même, les géographes ont toujours « adoré » les découpages, les délimitations, les ordonnancements transparents. Or, la reconnaissance et la formalisation de tel ou tel type de configuration spatiale va renvoyer, en termes d'explication, à la nature des ressources mobilisées, à leurs modalités de contrôle, à la nature bifaciale du territoire, ainsi qu'aux comportements et pratiques spatiales de groupes usagers. » (Gumuchian, 2002). C'est donc sur cette base proposée par Gumuchian que nous allons explorer le cas du territoire Duché d'Uzès.

Ce travail prospectif vise à proposer une délimitation géographique d'un zonage d'appellation d'origine contrôlée potentielle, en tenant compte de critères diversifiés, à la fois du milieu viticole, mais également en tenant compte des autres formes de diversité rurale qui caractérisent les territoires de faible densité.

L'idée de départ de ce travail est de construire un diagnostic territorial susceptible d'une détermination d'un zonage. C'est donc une démarche à la fois expérimentale et en même temps appliquée à un territoire de projet.

A. Le territoire Duché d'Uzès : caractéristiques et spécificités

L'étude des milieux et de l'environnement (Buravand, 2006) dans le Gard dévoile une surface très importante occupée par la vigne à l'est du département, et au sud, avec un bassin viticole au sein de la zone de production des vins de pays du « Duché d'Uzès ». Quatre appellations : les « Côtes du Rhône », les « Costières de Nîmes », les « Coteaux du Languedoc » et les « Coteaux du Vivarais » ; se partagent le vignoble gardois à la fin des années 90.

L'indication géographique « Duché d'Uzès » fut créée pour compenser et valoriser un bassin viticole situé entre plusieurs appellations dont « les Côtes du Rhône » au nord qui ont une grande notoriété à la fois nationalement et à l'échelle européenne.

L'inventaire biophysique de l'occupation des terres montre les grandes composantes paysagères de l'aire d'appellation Duché d'Uzès. À partir d'une classification en 6 groupes (eaux libres, Forêts et broussailles, prairies, rochers etc., vigne verger, zones anthropiques), on peut distinguer un premier bassin viticole au sud scindé transversalement par une zone naturelle, le « Bois de Lens », et latéralement par le Gardon. Au nord-est, la zone de forêt de broussailles associées à de la prairie correspond au massif du « Mont Bouquet », vaste plateau datant du crétacé culminant à plus de 600 mètres et prolongé vers l'est et le sud-est par des reliefs tabulaires à faciès et aux bohémiens (calcaire) qui vont refermer l'aire Duché d'Uzès aux abords de la Vallée du Roi. En plus de la visualisation de grand bassin viticole de l'aire de production, cette analyse permet de distinguer les vignobles implantés en coteaux.

La production de qualité n'est pas uniforme et cela est dû notamment à une inégale répartition des entreprises agricoles actives dans une démarche de qualité. Il est vrai que pour le vin de Pays Duché d'Uzès, la partie sud-est du territoire est très concernée par la démarche, alors

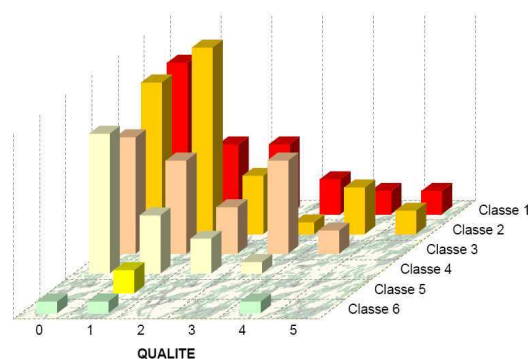
qu'à l'inverse l'extrême Est et le nord sont deux entités qui ont peu de viticulteurs visant une démarche de qualification, cela est d'autant plus vrai que la transformation paysagère est aujourd'hui très engagée (paysage viticole en régression) puisqu'il n'y a plus que quelques parcelles de vignes en activités dans ces espaces.

B. Les résultats de l'estimation

On identifie donc deux sous-groupes de communes rurales, formant des territoires ayant des caractéristiques proches, un premier ensemble massivement représenté, puis au centre de la zone, un couloir dans lequel la démarche de qualité est absente, puis de nouveau un pôle assez dense de communes où figurent des déclarations qualitatives marquées. C'est donc cette problématique de non continuité spatiale qui se pose aujourd'hui dans l'hypothèse ou le secteur vin de Pays Duché d'Uzès ne pourra pas dans sa globalité bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée, compte tenu des dynamiques observées (Dedeire, Chevalier, 2007).

La classification typologique associée à l'analyse de la localisation de la production de qualité nous conduit au graphique ci-après. Les résultats montrent qu'il y a une forte présence d'agriculture de qualité dans la classe 3 dans la mesure où le mode se situe à un niveau trois pour sa classe. La probabilité du croisement territoire de qualité avec la classe trois est la meilleure de l'ensemble des six classes.

Graphique 1. Croisement de la typologie avec l'agriculture de qualité (appellation Vin Duché d'Uzès)



Source: MTE (CNRS FRE 3027) (Dedeire, 2008)

Dans ces territoires concernés par une vraie dynamique de qualité « produit de terroir viticole », le tissu démographique agricole est jeune, c'est également le lieu où l'agriculture de qualité est la plus fréquente et c'est enfin des communes où la taille des exploitations est également très significative. Dans la mesure où ces territoires sont relativement éloignés des grandes pressions urbaines (plutôt faible pression démographique), on peut considérer que cette zone constitue un atout indéniable pour une appellation d'origine contrôlée, cela peut être considéré comme un noyau fondamental d'une future appellation. Le tissu économique dans cette zone est également très diversifié puisque des entreprises non agricoles s'y localisent et que des dynamiques touristiques semblent s'amorcer. Les autres communes où l'on peut retenir la présence d'une viticulture relativement solide sont les communes de la classe 1 car les surfaces en vignes sont relativement importantes mais à l'inverse de la catégorie précédente, quelques communes de ces classes ne sont pas concernées statistiquement parlant. Néanmoins, l'agriculture de qualité dans cette classe peut parfois être très présente et parfois très absente. On constate que l'on a des niveaux de qualité 3,4 et 5 pour cette classe (cf. graphique 1) mais que la fréquence n'est pas très élevée (probabilité d'erreur plutôt forte).

La façon de traiter cette problématique nous a conduit à estimer la perspective de production de qualité au sein d'un territoire comme le Duché d'Uzès, nous a obligé de tenir compte d'éléments statistiques suffisamment riches pour pouvoir percevoir une perspective à moyen terme du système productif de qualité. Dans ce dernier cas d'études, l'approche prospective est difficile mais néanmoins nécessaire si l'on veut comprendre les associations qu'il peut y avoir entre la dynamique une agriculture de qualité et les contraintes territoriales en termes démographiques, économiques foncières et même sociales. Pour le cas de la France par exemple, l'ensemble des territoires ruraux est soumis à des pressions qui dépassent le monde agricole. C'est aujourd'hui cette question, à l'échelle des territoires de la labellisation, qui doit être posée aux acteurs et aux entrepreneurs qui s'engagent vers la qualification territoriale.

V – Discussions et conclusions

A travers le questionnement de départ sur la place des ressources dans la construction des produits de terroir, et sans revenir sur le concept de terroir suffisamment développé précédemment (Dedeire, 1997) et par différents auteurs (Berard et Marchenay, 2004), nous avons repéré qu'une des particularités des dynamiques rurales contemporaines concerne la capacité des acteurs à avoir un multi-usage de ressources territoriales. Dans les trois cas étudiés, le multi-usage est relativement présent, le cas du saumon et des ressources naturelles d'origine végétale permettant le développement d'activités agricoles ayant des débouchés dans les constructions écologiques, celui des produits de terroir dans une zone en Périgord une réelle problématique d'échelle spatiale se pose dans la mesure où à chaque zone correspond l'image d'un produit de terroir relativement spécifique. Dans ce cas, les consommateurs ont une capacité à associer territoires et produits de terroir sachant que l'ensemble du territoire de Dordogne est concerné par la présence de ces produits. Enfin le dernier cas montre le problème de la non continuité spatiale, problématique probablement la plus importante et qui est souvent présente dans le cas du développement des territoires ruraux. Dans notre cas d'études, l'usage des ressources n'est pas exclusivement lié à la construction des produits mais également à la capacité du territoire à un développement économique, social et environnemental en perspective.

La question des échelles spatiales nécessite dans le cas de la construction d'un label européen et méditerranéen de produits de terroir, de créer des analyses communes de prospective territoriale à la fois de l'usage des ressources territoriales (et aux questions de multi-usages), mais également, de tensions foncières liées aux phénomènes démographiques qui peuvent affecter directement (par le fait des agriculteurs et des fermiers) et indirectement (par le fait des populations non agricoles de l'espace rural), tensions qui peuvent affecter ou remettre en cause des dynamiques agricoles concernant les produits de terroir. La durabilité des ressources est donc une problématique fondamentale qui n'est pas seulement liée à une durabilité environnementale mais également à une durabilité spatiale, sociale et économique des territoires. C'est ici l'enjeu de l'euro Méditerranée des produits de terroir.

Références bibliographiques

- Bachta M.S., Gherzi G. (dir.) (2004).** *Agriculture et alimentation en méditerranée*. Paris : Karthala, CIHEAM et IRESA, 360 p.
- Barjolle D., Boisseaux S., Dufour M. (1998).** *Le lien au terroir, bilan des travaux de recherche*. Lausanne : Institut d'économie rurale, ETHZ. 27 p. Ronéotype.
- Bérard L., Marchenay P. (2004).** *Les produits de terroir, entre cultures et règlements*. Paris : CNRS Editions.
- Berger A., Chevalier P., Dedeire M. (2007).** Ressources territoriales et modalités de valorisation. Colloque il governo delle risorse locali, XXIII Rencontre ARETHUSE, 26 au 28 septembre 2007, Molise (Italie), 21 p. <http://www.unimol.it/arethuse/>

- Buravand A. (2006).** L'utilisation de l'informatique pour une gestion territoriale et un meilleur suivi économique des vignobles d'appellation. Mémoire d'étude Master Sciences de l'Homme, des Territoires et de la Société : Université Montpellier 3. 96 p. Sous la direction de M. Dedeire.
- Chevalier P., Dedeire M. (coord.). (2006).** Qualités et territoires. *Revue de l'économie Méridionale*, n. 213, 103 p.
- Chevalier P., Dedeire M., Razafimahefa L. (2007).** La construction de ressources territoriales par la qualification : le vin du Duché d'Uzès (France) Colloque il governo delle risorse locali XXIII Rencontre ARETHUSE – 26 au 28 septembre 2007, Molise (Italie), 24 p. <http://www.unimol.it/arethuse/>
- Crevoisier O., Kebir L. (2004).** Dynamiques des ressources et milieux innovateurs. In : Camagni R., Maillat D., Matteaccioli A. (eds). *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*. Neuchâtel (Suisse) : EDES. p. 261-290.
- Dedeire M. (1997).** L'agriculture de terroir des espaces méditerranéens face à la normalisation européenne des productions agricoles typiques. *Revue de l'Economie Méridionale*, vol. 45, n. 1-2, p. 69-83.
- Dedeire M. (1997).** Le concept d'agriculture de terroir. Thèse de doctorat de Sciences Economiques, Université Montpellier I. 474 p.
- Dedeire M., Giraudel J.L. (2007).** La distance cognitive avec le territoire d'origine du produit alimentaire : une mesure par les réseaux de neurones (Kohonen). *Revue d'économie rurale*, septembre-octobre, n. 301, p. 36-54.
- Dedeire M., Tozanli S. (2007).** Les paradoxes des distances dans la construction des identités alimentaires par acculturation, *Anthropology of food [en ligne]*, décembre, S3. <http://aof.revues.org/index2582.html>
- Eymard-Duvernay F. (1989).** Convention de qualité et forme de coordination. *Revue économique*, vol. 40 ? n. 2, p. 329-359.
- Fonton M. (2006).** *Filière qualité sur le territoire du Haut-Allier (France)*. Mémoire d'étude Master Sciences de l'Homme, des Territoires et de la Société : Université de Montpellier 3. 140 p. Sous la direction de M. Dedeire.
- François H., Hirczak M., Senil N. (2006).** Territoire et patrimoine: la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n. 5, p. 683-700.
- Gumuchian H. (2002).** Entre forme et sens, le territoire comme objet géographique. 2^{ème} entretien du Pradel : Agronomes et territoires, 12 et 13 septembre 2002, Académie d'Agriculture de France. 7 p.
- Mormont M. (2001).** Entre producteurs et consommateurs, quelles médiations ? In : Mormont M et Van Huylenbroeck G. (dir.). *A la recherche de la qualité*. Liège : Edition de l'université de Liège. p. 3-16.
- Pecqueur B. (2002).** Gouvernance et régulation, un retour sur la notion de territoire. *Géographie, Economie, Société*, vol. 4, n°2.
- Peyrache-Gadeau V., Pecqueur B. (2004).** Les ressources patrimoniales : une modalité de valorisation par les milieux innovateurs de ressources spécifiques latentes ou existantes. In : Camagni R., Maillat D., Matteaccioli A. (eds). *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*. Neuchâtel (Suisse) : EDES. p. 71-89.
- Schirmer R. (2007).** Les vignobles et leurs patrimoines : cépages, architectures et paysages au coeur de la mondialisation. Colloque international : héritages et trajectoires rurales en Europe, Montpellier, 6 et 7 septembre, 17 p.
- Thireau V., Font E. (1997).** Les réseaux entrepreneuriaux en zone de faible densité. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n. 5, p. 709-722.

Note

1. "Les ressources sont entendues ici comme l'ensemble des moyens dont dispose l'homme pour son usage. En d'autres termes il s'agit de tous les éléments qui, potentiellement, peuvent servir, être utiles dans un processus de production c'est-à-dire l'ensemble des objets identifiés comme pouvant s'inscrire dans un processus de production de biens ou de services. Les ressources sont donc conçues ici comme un ensemble de quatre processus : la création et la destruction, qui concernent avant tout l'objet (matière première, énergie, connaissance, savoir-faire etc.) l'identification et l'actualisation qui concernent la manière dont les ressources sont incorporées et articulées dans le système de production. Les

objets sont des éléments (matière première, connaissance technique etc.) mis en jeu dans le processus technique de production. Les éléments relatifs à la coordination sociale entre les différents acteurs de la production (confiance, culture professionnelle, gestion des ressources humaines etc.) sont considérés ici comme des modes de coordination. Il y a donc dans la notion de ressources, une approche plutôt institutionnelle, et une approche patrimoniale selon laquelle l'espace constitue un milieu de vie et c'est l'activité économique et sociale qui transforme ce milieu de vie en ressources, à un moment et pour un temps donné en l'affectant à un ou plusieurs usages particuliers" Crevoisier et Kebir (2004, p. 267.)